

QUE FAIRE DE SES BIODECHETS ?

• Pour les particuliers en habitats pavillonnaires ou collectifs

> COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

Des conteneurs adaptés à ce type de déchets sont fournis aux logements individuels et collectifs du centre-ville.

Les règles de présentation à la collecte restent les mêmes que celles mises en place pour les autres flux de déchets : bacs à sortir la veille au soir ou avant 5h le matin de la collecte, le plus près possible de la chaussée, sans gêner la circulation des piétons.

Cette nouvelle collecte s'ajoute à celles déjà existantes et s'effectue 1 fois par semaine, **tous les vendredis**.

Les Buxangeorgiens résidant en habitats collectifs peuvent contacter le SIETREM par mail à l'adresse biodechet-sietrem@sietrem.fr pour obtenir un bioseau permettant de transporter les biodéchets jusqu'au bac situé dans le local poubelle.

> COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Les personnes qui pratiquent d'ores et déjà le compostage individuel sont invitées à maintenir ce mode de gestion vertueux. Les composteurs sont à commander sur le site sietrem.fr (une participation de 20 € vous sera demandée). Retrouvez toutes les informations sur le site internet du SIETREM.



• Pour les petits producteurs professionnels de biodéchets (moins de 5 tonnes par an)

> COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

Les modalités de ce mode de collecte en porte-à-porte (bacs, règlement de collecte...) sont les mêmes que pour les particuliers.

• Marché du centre ville

Mise en place d'un point d'apport volontaire, disponible uniquement les jours de marché, au niveau du square Vitlina.

Les biodéchets à déposer dans le bac marron

